

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2018

SBAA - EX SIVOM DE LA BAIE

UNITE DE DISTRIBUTION

TREGUEUX-LANGUEUX-YFFINIAC

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, il a été prélevé 24 échantillons d'eau en distribution. Les analyses ont été réalisées par le Laboratoire LABOCEA de Ploufragan, agréé par le Ministère chargé de la Santé.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner ! Après quelques jours d'absence : laissez couler l'eau avant de la boire.

La gestion de la distribution est assurée par **VEOLIA EAU - CGE PLOUFRAGAN**

Le réseau est alimenté essentiellement par la station de production de Magenta en Trégueux. Cette installation traite l'eau d'une ressource superficielle (L'Urne). Un appoint d'eau est assuré par la station de production de Saint-Barthélémy en Saint-Briec qui traite l'eau d'une ressource superficielle (Le Gouët - retenue de La Méaugon). Les captages sont déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection.

qualité de l'eau distribuée

bactériologie :

24 prélèvements conformes aux limites de qualité réglementaires sur 24 réalisés.

nitrates :

24 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 24 réalisées.

dureté :

Eau peu dure (dureté moyenne < 20°F)

teneur maximale : 29 mg/l

teneur moyenne : 19 mg/l

fluor :

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne).

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

pesticides :

6 prélèvements conformes sur 7 prélèvements réalisés sur l'eau mise en distribution.

Limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule.

La valeur mesurée lors du dépassement observé ponctuellement (0,120 µg/l de S-métolachlore) est restée nettement inférieure au seuil au delà duquel l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail recommande de ne pas consommer l'eau (10 µg/l).

autres paramètres chimiques :

Aucun des autres paramètres physico-chimiques recherchés sur le réseau de distribution n'a fait l'objet d'un dépassement des références ou limites de qualité imposées.

conclusion sanitaire

L'eau distribuée pendant l'année a présenté une bonne qualité bactériologique ; elle a été conforme aux exigences réglementaires pour les autres paramètres ici présentés à l'exception des pesticides pour lesquels un dépassement ponctuel de la limite de qualité imposée a été observé.

Pour le DGARS, et par délégation,
l'Ingénieur du Génie Sanitaire



Carole CHERUEL

PLOMB :

Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie. Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante :

www.eaupotable.sante.gouv.fr

Exigences de qualité :

Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.